



Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 8 décembre 2010

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

6^{ème} Commission

N° CG-2010-4-6-4

BP 2011 – ENVIRONNEMENT NATUREL

Résumé : *Le présent rapport regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de la préservation de la biodiversité et de la gestion des milieux naturels ainsi que de l'éducation à l'environnement.*

Pour mener à bien les actions qui découlent de ces politiques une autorisation de programme de 1.610.000 € et des crédits de paiement de 680.000 € seraient nécessaires en investissement pour cette politique, ainsi que 3.240.000 € en crédits de fonctionnement, le montant des recettes attendues étant de 2.625.000 €.

I – C031 : Education à l'Environnement

(AP : 150.000 € - CP : 130.000 € - F : 920.000 €)

Le Haut-Rhin compte une douzaine de structures assurant à titre principal des actions d'éducation à l'environnement, dont 5 sont à ce jour labellisées Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) auxquelles s'ajoutera Enjeu Nature à HIRTZFELDEN après les travaux de construction et de réhabilitation. Les actions réalisées ont un impact important sur les populations notamment scolaires, et ont très fortement progressé (100.000 journées-participants) par rapport aux années précédentes, à moyens constants en fonctionnement. Afin de poursuivre une politique volontariste en la matière, l'inscription de 1.050.000 € de crédits serait nécessaire (stable par rapport à 2010), dont :

- 920.000 € de fonctionnement
- 130.000 € d'investissement

Bilan 2010

- La Petite Camargue Alsacienne a achevé la rénovation de sa maison éclusière, dans le cadre d'un co-financement Région, Département, Communauté de Communes ;
- Le CINE du Rothenbach, géré par l'association « Atouts Hautes Vosges », a été entièrement réhabilité (et inauguré) en 2009. L'année 2010 est celle de montée en « vitesse de croisière » tant du point de vue des activités pédagogiques à destination des scolaires que pour l'accueil du grand public ;

- L'Observatoire de la Nature de Colmar, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Colmarienne avec un cofinancement du Département, a été inauguré en début d'année 2010. Il fonctionne, depuis lors, avec une équipe pédagogique qui sera étoffée par un troisième poste d'animateur en fin d'année ;
- Concernant la réhabilitation de la maison éclusière d'HIRTZFELDEN, l'avant projet définitif (APD) a été validé par l'assemblée départementale au premier semestre. Le permis de construire a été déposé à la rentrée, les appels d'offres le seront courant du dernier trimestre 2010. Le démarrage des travaux est prévu pour début 2011. Il est rappelé que la propriété foncière et immobilière est départementale, de même que la maîtrise d'ouvrage. Le coût total de l'opération est de 3,6 M€ HT, le Conseil Régional a donné son accord pour une participation à hauteur de 0,7 M€ au titre du programme d'éducation à l'environnement et de 0,1 M€ (conditionnel) au titre du programme Energie-Vie ; EDF, pour sa part, y participera également pour le volet énergie renouvelable et performance énergétique.
- Au titre de la convention de partenariat Haut-Rhin/Bas-Rhin en matière de communication et de sensibilisation à l'environnement, l'année 2010 a permis la publication des cartes Protégeons les Batraciens et Les Collines calcaires, ainsi que la réédition de diverses affiches épuisées en cours d'année : Amphibiens d'Alsace / Poissons de nos rivières / Trésors de nos vergers. Des coopérations spécifiques ont été établies avec le centre départemental de documentation et de prêt du Haut-Rhin (CDDP 68), l'office central de la coopération à l'école (OCCE 68) et l'Inspection Académique du Haut-Rhin, pour la diffusion de ces documents ;
- Le Conseil Général a organisé au mois de juin, dans le hall d'accueil de l'Hôtel du Département, en partenariat avec l'ARIENA, une exposition intitulée « Protéger l'Environnement j'adhère » au cours de laquelle ont été exposés les projets environnementaux de 30 classes alsaciennes de la maternelle au collège.

Propositions 2011 :

En investissement :

L'année 2011 marque le démarrage effectif des travaux de réhabilitation du CINE d'HIRTZFELDEN, l'engagement financier correspondant n'apparaît pas dans le présent rapport du fait de son inscription sur les crédits DAR.

Hormis ce projet, une pause sera faite en 2011 dans l'effort d'investissement de notre collectivité sur ce programme ainsi qu'une limitation des dépenses aux travaux de mises aux normes et petits aménagements des structures et équipements existants. Pour le programme d'investissement 2011, il est proposé d'ouvrir une nouvelle AP de 150.000 € et d'inscrire 130.000 € en crédits de paiement pour le soutien aux divers investissements matériels effectués par les structures d'éducation à l'environnement.

En fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire 920.000 € de crédits de fonctionnement en 2011, qui incluent :

- L'aide au fonctionnement des CINE (maintien du plafond de 78.200 €/an, identique aux années précédentes) et des autres structures participant au programme d'éducation à l'environnement dont les fermes pédagogiques "VIA la FERME" et "CLE DES CHAMPS" qui reprennent leur activités respectivement à WITTENHEIM (sous convention avec la commune) et à BOUXWILLER (après une restructuration associative). Les dotations correspondantes se situent au total à environ 610.000 € ;
- L'aide au fonctionnement de l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA), en tant que tête de réseau mandatée par les collectivités, pour un montant qui devrait rester identique aux dotations des années précédentes, à savoir 145.000 €.
- Des demandes ponctuelles pour un montant maximal de 115.000 € qui seront ensuite traitées en cours d'année.

- Le programme commun Haut-Rhin/Bas-Rhin de communication pédagogique sur l'environnement (cité plus haut) pour un montant de 50.000 €.

La répartition détaillée de ces crédits sera examinée par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie avant d'être soumise à la Commission Permanente pour décision et attribution.

II – C032 : Soutien à la vie associative et aux collectivités **(AP : 160.000 - CP : 200.000 € - F : 2.014.000 €)**

Divers syndicats mixtes et associations présentent des demandes de soutien financier relatives à des actions en faveur de la protection de la nature et des paysages. Le monde associatif ainsi que les syndicats mixtes, Brigade Verte et Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) sont partenaires du Conseil Général pour la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature.

Le PNRBV a rédigé une nouvelle charte 2010-2022, récemment adoptée en Comité Syndical et devant faire l'objet de délibération de toutes les structures membres, dont le Département, et prépare une mutation statutaire.

La Brigade Verte va poursuivre en 2011 son travail de réflexion en vue d'une refonte statutaire et d'une réorganisation d'un certain nombre de missions servies aux communes.

Bilan 2010

- Poursuite de la réfection des locaux de la SPA de MULHOUSE ;
- Poursuite de la restauration des anciens milieux rhénans de la Petite Camargue Alsacienne ;
- Report à 2011 de la reconstruction de la SPA de COLMAR et négociations avec le Département pour l'obtention d'une prorogation de la subvention correspondante (déchéance triennale intervenant en fin 2010) ;
- Poursuite des travaux et rencontres dans le cadre de la mutation statutaire et fonctionnelle de la Brigade Verte ;
- Charte 2010-2022 du PNRBV : adoptée récemment par le Comité Syndical, elle doit faire l'objet d'une délibération des collectivités membres ;
- Conservatoire Botanique Régional : la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) a été approuvée par le Ministère de tutelle au premier semestre 2010. L'installation de celui-ci doit intervenir en 2011, le Président du Conseil Général du Haut-Rhin y siègera ;
- La SPA de LIEPVRE a fermé ses portes en 2010 et s'est réinstallée dans ses nouveaux locaux d'EBERSHEIM (67) sous la nouvelle appellation de SPA d'Alsace Centrale. Notre collectivité réajustera son financement à la baisse pour tenir compte de l'exterritorialité de la structure ;
- L'association ODONAT a organisé, avec notre participation technique et financière, le colloque « Biodiversité » le 1^{er} octobre à COLMAR. Cette manifestation a rencontré un vif succès.

Propositions 2011 :

Comme les années passées, pratiquement toutes les aides accordées sont cadrées par des conventions annuelles ou pluriannuelles, assorties de contrats d'objectifs spécifiques et de critères d'évaluation des actions engagées.

Il vous est proposé d'inscrire un montant de 2.214.000 € pour soutenir les actions présentées par les syndicats mixtes et les associations, dont :

- 2.014.000 € en fonctionnement
- 200.000 € en investissement

L'enveloppe de fonctionnement est globalement stable par rapport aux trois derniers exercices, les seules augmentations étant liées aux progressions des contributions statutaires de la Brigade Verte et du PNRBV.

L'enveloppe consacrée à l'investissement est également stable. Les investissements programmés en 2009 puis 2010 pour la construction de la SPA de COLMAR font l'objet d'une demande de prorogation, par la Communauté d'Agglomération de Colmar, de la durée de validité de l'aide, les travaux proprement dits devant démarrer en 2011.

II.1. Les associations, les communes et leurs groupements (CP 190.000 € - F 371.000 €)

Il vous est proposé d'adopter une enveloppe de fonctionnement de 368.000 € pour les associations et 3.000 € pour les cotisations à verser en 2011 à diverses associations dont nous sommes membres, notamment Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCLI), Pan European Forest Council (PEFC), Association pour la Protection et la Réintroduction de la Cigogne en Alsace-Lorraine (APRECIAL). Cette enveloppe de fonctionnement est stable par rapport à 2010.

L'enveloppe proposée pour l'investissement est de 190.000 € dont la plus grande part sera consommée par le projet « nouvelle SPA de Colmar et environs » dont les travaux doivent commencer en 2011, sous réserve d'une prochaine délibération de notre assemblée autorisant le report de validité de la précédente subvention. La répartition des crédits sera examinée par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie avant d'être soumise à la Commission Permanente pour décision et attribution. A titre indicatif, environ 12 associations ont été aidées en 2010. Les principales associations ayant été soutenues sont :

APRECIAL	97.276 €
Petite Camargue Alsacienne	43.000 €
Saumon Rhin	40.000 €
ODONAT	35.000 €
Ligue pour la Protection des Oiseaux	30.000 €
7 autres associations	44.513 €

II.2. Les syndicats mixtes (CP 10.000 € - F 1.635.000 €)

L'enveloppe relative à d'éventuels investissements s'élève à 10.000 € et celle dédiée au fonctionnement à 1.635.000 €.

La Brigade Verte

La subvention accordée au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux sera au maximum de 1.474.011 €, le chiffre exact sera déterminé dès que l'indice INSEE 2010 de consommation des ménages sera connu, conformément à nos accords avec cette structure. L'audit organisationnel et financier de la Brigade Verte lancé en 2007 a débouché en 2009, puis 2010, sur des propositions opérationnelles formulées par un comité de pilotage présidé par M. HABIG. Elles ont été présentées au Bureau de la Brigade Verte qui a approuvé globalement le cadrage statutaire et managérial proposé. L'année 2011 pourrait être celle de l'adoption de ces mesures statutaires et fonctionnelles par le Comité Syndical.

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)

Le PNRBV intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturel et culturel, le développement local et touristique, ainsi que la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

Le syndicat mixte du PNRBV, dont notre collectivité est membre, a adopté sa nouvelle Charte lors du Comité syndical du 10 septembre 2010 après un long travail préparatoire. La Commission Permanente aura à délibérer prochainement sur ce texte ainsi que sur les nouveaux statuts du syndicat mixte ; il convient à ce titre de préciser que l'adoption de ces statuts sera subordonnée à l'analyse préalable des comptes administratifs par notre Mission de Contrôle de Gestion étant entendu que ce travail est également souhaité par les autres partenaires institutionnels du PNRBV (Régions, Départements).

La contribution du Conseil Général, cadrée par les statuts du Parc, est plafonnée à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation des ménages.

Pour notre collectivité, l'enveloppe ainsi définie représente une contribution maximale de 160.989 €, le chiffre exact sera déterminé dès que l'indice INSEE 2010 des prix à la consommation des ménages sera connu, conformément aux statuts.

II.3. Le Conservatoire Botanique Régional (CBR) (F 8.000 €)

La participation du Conseil Général à la préfiguration du CBR a été de 7.622 € par an au cours des derniers exercices. La création du CBR a été actée au BP 2006, en même temps que les principes de la contribution du Département à cet organisme. Pour mémoire : en investissement, attribution d'un montant équivalent à l'aide du Conseil Général du Bas-Rhin, soit au maximum 55.000 € et en fonctionnement, notre participation est limitée dans un premier temps au financement d'actions spécifiques, plafonnée à 8.000 €/an.

Les statuts du Groupement d'Interêt Public (GIP) ont été approuvés par arrêté du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer le 7 avril 2010. Le calendrier prévoit la constitution du Conseil d'Administration dès la fin de l'année 2010 ; la collectivité, représentée par son Président, est statutairement membre du GIP.

Pour l'année de démarrage, la contribution proposée est de 8.000 €, sous réserve de la mise en œuvre effective du Conservatoire.

III – C033 : La préservation du patrimoine naturel

(AP : 1.300.000 € - CP : 350.000 € - F : 306.000 € - R : 2.625.000 €)

Cette rubrique regroupe l'ensemble des actions menées et/ou soutenues par le Département en faveur de la gestion et de la préservation des milieux naturels remarquables mais également dits ordinaires ; il s'agit notamment de la politique des espaces naturels sensibles (ENS), des acquisitions de sites naturels et des travaux d'entretien ou de renaturation, du

partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens, des études ainsi que des opérations menées en faveur du patrimoine arboré : plantations de haies, de vergers, opération « des arbres pour la Sainte Catherine ».

Il vous est proposé de répartir les crédits départementaux consacrés à la politique de préservation du patrimoine naturel haut-rhinois de la manière suivante en 2011 :

- 1.300.000 € en AP
- 350.000 € en CP pour l'investissement
- 306.000 € en fonctionnement
- 2.625.000 € en recettes (2.600.000 € de Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et 25.000 € de vente de bois à l'occasion des travaux forestiers)

III.1. Le Conservatoire des Sites Alsaciens (AP : 25.000 € - CP : 25.000 € - F : 270.000 €)

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), partenaire du Conseil Général et dont notre collectivité est membre statutaire, assure un rôle de gestion patrimoniale des milieux naturels. La subvention départementale contribue aux actions suivantes :

- La gestion d'un réseau d'espaces naturels remarquables (entretien des sites, suivi scientifique, plans de gestion), location de terrains, fonctionnement, postes de techniciens et de secrétariat, poste FONJEP (Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire). L'évolution régulière des montants sollicités est liée au financement des postes mais aussi à l'accroissement des surfaces gérées par l'association (plus de 650 ha à ce jour dans le Haut-Rhin). Une nouvelle convention cadre triennale 2010-2012 de partenariat a été signée le 3 août 2010. Les montants alloués pour 2011 seront déterminés lors des discussions pour la convention annuelle correspondante en Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, avant examen par la Commission Permanente ;
- Des travaux de renaturation de milieux, d'aménagements pour l'accueil du public... Ces actions nécessiteront l'inscription de crédits de paiement constants par rapport à 2010 et estimés à 25.000 €.

III.2. Les espaces naturels remarquables (AP : 1.165.000 € - CP : 220.000 € - F : 5.000 € - R : 2.625.000 €)

Les actions relatives aux espaces naturels remarquables correspondent à la création des zones de préemption et aux acquisitions de terrains ainsi qu'aux travaux de restauration écologique, de gestion courante, de délimitation des terrains, de mise en place d'infrastructures pour l'accueil du public et de collecte de données complémentaires sur les espaces naturels propriétés du Département.

III.2.1 La création des zones de préemption et les acquisitions de terrains :

Bilan 2010

- Au titre des ENS et dans le cadre de sa politique de préservation des zones humides remarquables, le Département a acquis un boisement d'une surface totale de 145,50 ha (pour un montant total de 947.799,72 €) dans la zone alluviale de la Thur à PULVERSHEIM, STAFFELFELDEN et WITTENHEIM et a finalisé les opérations

foncières relatives aux étangs de BISEL, ainsi qu'aux zones humides de CERNAY et BRUEBACH ;

- Dans l'ENS de METZERAL, au bord du lac du Schiessrothried, les bâtiments (ancien centre de vacances et ses annexes) acquis par le Département en 2005, ont été déconstruits et le site en question a été renaturé, pour un coût total de 113.383,53 €. L'Etat a été sollicité pour un soutien financier au titre des crédits « Massif vosgien » ;
- 30 communes haut-rhinoises ont été consultées au mois de mars 2010 sur le classement en ENS des milieux naturels, propriétés du Département. Au 1^{er} octobre, 2/3 de ces communes avaient donné leur accord pour un tel classement. Ce dernier permettra de disposer d'un statut unique pour l'ensemble du patrimoine départemental à vocation strictement « nature » et de pouvoir mobiliser les recettes de la TDENS pour en assurer leur renaturation, leur gestion et leur suivi scientifique ;
- La recette relative à la TDENS, instaurée au début de l'année 2007, s'élève pour les 6 premiers mois de l'année 2010 à 1.283.152 €.

Propositions 2011 :

Les crédits de paiement prévus pour ces actions sont de 80.000 € pour 2011, dont 2.500 € pour les frais d'insertion dans la presse et 7.500 € au titre des subventions en faveur des communes qui acquièrent des terrains au sein de périmètres Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans le cadre d'un GERPLAN. Les recettes attendues en 2011 au titre de la TDENS s'élèvent à 2.600.000 €.

III.2.2. Les travaux de restauration écologique, gestion courante, délimitation des terrains, mise en place d'infrastructures pour l'accueil du public et collecte de données complémentaires sur les espaces naturels propriétés du Département :

Bilan 2010

- Dans le cadre des ENS, des travaux de sécurisation et d'entretien des sentiers de découverte au See d'URBES et à WILDENSTEIN ont également été réalisés ;
- Le suivi de la gestion des espaces naturels départementaux a été assuré par les agents du Service Environnement et Agriculture (SEA) en liaison avec les différents gestionnaires (CSA, ONF) et intervenants (Association Départementale d'Entraide et d'Insertion Sociale (ADEIS), entreprises prestataires) ;
- Dans le cadre de la soumission au régime forestier des forêts départementales de la vallée de la Doller, du Hohlandsbourg et du Schrankenfels, le SEA assure également le suivi de l'élaboration des plans d'aménagement de ces forêts par l'ONF ; le coût des travaux de gestion forestière courante engagés en 2010 sur ces 3 massifs forestiers s'élève à 52.664 €.

Propositions 2011 :

Il conviendrait d'inscrire 140.000 € de CP et 5.000 € de crédits de fonctionnement pour ce type de travaux et la maintenance des sites. Ces crédits seront notamment consacrés à la poursuite des opérations de réhabilitation écologique sur les sites de ROUFFACH, WESTHALTEN, ORSCHWIHR, SCHWEIGHOUSE, TAGOLSHEIM, URBES, etc. Des travaux seront également programmés dans les forêts départementales (Schrankenfels, Hohlandsbourg, haute vallée de la Doller) afin de sécuriser les voies fréquentées par le public, assurer la diversification des milieux forestiers, la réouverture de la chaume de la

haute Bers... Des recettes de 25.000 € sont également attendues pour la vente de bois résultant des travaux réalisés dans les massifs forestiers, propriétés du Département.

III.2.3. Récapitulatif :

Au total, pour les espaces naturels remarquables, dans le cadre d'une AP de 1.165.000 €, les besoins de crédits s'élèveraient à 220.000 € de CP pour l'investissement et 5.000 € pour le fonctionnement.

III.3. Valorisation du patrimoine arboré hors milieux forestiers (AP : 110.000 € - CP : 105.000 € - F : 2.000 €)

Depuis 1986, le Conseil Général mène des actions concrètes pour la valorisation du patrimoine arboré et du paysage rural, dans le souci de préserver l'environnement et les paysages caractéristiques du Haut-Rhin.

III.3.1 Opération « Sainte Catherine »

Cette opération à destination du grand public, initiée en 2001 et reconduite chaque année depuis lors compte tenu du vif succès rencontré, est venue conforter cette politique.

Depuis 10 ans, 33.500 fruitiers hautes tiges ont ainsi été distribués.

Bilan 2010

- 2.500 arbres fruitiers hautes tiges et 2000 arbustes (61.256 € TTC) ont été distribués aux particuliers : 800 cerisiers, 800 mirabelliers, 800 quetschiers, 100 amandiers, 2.000 arbustes (camérisier, nerprun, baguenaudier, bourdaine, fusain et viorne obier).

Propositions 2011 :

Pour 2011 (dans le cadre du marché 2010-2011), il est prévu de distribuer : 1.200 poiriers, 1.200 pommiers, 100 amandiers, 2.000 arbustes (camérisier, nerprun, baguenaudier, bourdaine, fusain et viorne obier).

III.3.2 Patrimoine arboré

Depuis 2008, le Département participe à l'entretien des plantations, arborées et arbustives, qu'il a subventionné après remembrement ; cette action vient compléter celles soutenues pour la valorisation du paysage rural (plantation d'arbres, maintien de haies et de bosquets, vergers écoles, patrimoine arboré remarquable...).

Bilan 2010

- A travers l'opération « Vivent les vergers » en lien avec la démarche GERPLAN, les actions menées en 2010 ont porté sur la poursuite des inventaires vergers, l'achat groupé de fruitiers haute tige, la remise en état de vergers et la modernisation d'ateliers de transformation de fruits pour un coût total de 47.318 € dont 18.935 € d'aide du Département.

Propositions 2011 :

Une inscription de 35.000 € en investissement et de 2.000 € en fonctionnement serait nécessaire pour la poursuite de ces actions.

Le guide des arbres remarquables paru en 2006 a rencontré un vif succès et les stocks sont à ce jour épuisés. Les données du guide sont également disponibles sur le site Internet SIG (Infogeo 68) et sont fréquemment téléchargées. La prochaine version, largement enrichie,

grâce aux apports des lecteurs de la première édition, est en cours de parution. Comme pour la version précédente, l'ONF est associé à sa réalisation.

III.3.3 Récapitulatif :

Au total, dans le cadre d'une AP de 110.000 €, les besoins de crédits s'élèveraient à 105.000 € de CP pour l'investissement ; il conviendrait également d'inscrire 2.000 € pour le fonctionnement.

III.4. La réalisation d'études d'aide à la décision (F 29.000 €)

Il vous est proposé d'inscrire pour 2011 un crédit de 29.000 € destiné à la réalisation d'études qui contribuent à l'adaptation et à l'amélioration des actions menées et/ou soutenues par le Département. Ces études permettent également de faire le bilan de nos opérations.

En conclusion, je vous propose :

- D'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 150.000 € pour le programme d'éducation à l'environnement et d'inscrire un crédit de 130.000 € au titre des investissements et de 920.000 € au titre du fonctionnement, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1 ;
- D'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 160.000 € pour le soutien à la vie associative et aux collectivités et d'inscrire un crédit de 200.000 € au titre des investissements et de 2.014.000 € au titre du fonctionnement, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1 ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour l'attribution aux différents bénéficiaires des crédits en faveur de l'éducation à l'environnement et du soutien à la vie associative et aux collectivités sur avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour valider les diverses conventions de partenariat et de m'autoriser à les signer ;
- D'ouvrir, pour la préservation du patrimoine naturel, une autorisation de programme globale de 1.300.000 € et d'inscrire un crédit de 350.000 € au titre des investissements, de 306.000 € au titre du fonctionnement et 2.625.000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1 ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

BP 2011

RAPPORT ENVIRONNEMENT NATUREL

ANNEXE FINANCIERE

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2062	204	2042	738	C231		Education à l'Environnement (Associations)	80 000,00 €
	204	20414	738	C231		Education à l'Environnement (communes et structures communales)	50 000,00 €
AP		200 000,00	AP 2011	150 000,00		TOTAL C031	130 000,00 €

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2072	204	20414	738	C232		Soutien à la vie associative (communes et structures communales)	100 000,00 €
	204	2042	738	C232		Soutien à la vie associative (droit privé)	90 000,00 €
	204	20415	738	C232		Soutien à la vie associative (SM)	10 000,00 €
AP		160 000,00	AP 2011	160 000,00		TOTAL C032	200 000,00 €

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2081	20	2033	738	C133		Frais d'insertion	2 500,00 €
	21	2118	738	C133		Acquisition foncières	70 000,00 €
	21	2121	738	C133		Acquisition des arbres Ste Catherine	70 000,00 €
	21	2128	738	C133		TX de valorisation des propriétés DPT68	140 000,00 €
2082	204	20414	738	C233		Subv.acquisition foncières communes et structures intercommunales	7 500,00 €
	204	20414	738	C233		Valorisation Patrimoine arboré (communes et structures intercommu	27 500,00 €
	204	2042	738	C233		Valorisation Patrimoine arboré (personnes de droit privé)	7 500,00 €
	204	2042	738	C233	C03	CSA TX sur terrains non DPT droit privé	25 000,00 €
AP		1 150 000,00	AP 2011	1 300 000,00		TOTAL C033	350 000,00 €

Total général Investissement du C03

680 000,00 €

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2067	65	6574	738	C731		Education à l'Environnement (Associations)	825 000,00 €
	65	65734	738	C731		Education à l'Environnement (communes et structures communales)	45 000,00 €
							870 000,00 €
2066	011	6238	738	C631	C03	Actions de Communication	50 000,00 €
							50 000,00 €
TOTAL CO3 (C031)							920 000,00 €

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2077	65	6574	738	C732		Soutien à la vie associative (Associations)	262 724,00 €
						Soutien à la vie associative (APRECIAL)	97 276,00 €
	65	65734	738	C732		Soutien à la vie associative (communes et structures communales)	8 000,00 €
						Soutien à la vie associative PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES	160 989,00 €
	65	6561	738	C732		Soutien à la vie associative (SM) BRIGADES VERTES	1 474 011,00 €
	65	65738	738	C732		Soutien à la vie associative (gip)	8 000,00 €
							2 011 000,00 €
2076	011	6281	738	C632	C03	Concours divers et cotisations	3 000,00 €
							3 000,00 €
TOTAL CO3 (C032)							2 014 000,00 €

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2087	65	6574	738	C733		CSA (poste, gestion, location, fonjep)	270 000,00 €
	65	6574	738	C733		Aides pour entretiens haies(Privé)	1 000,00 €
	65	65734	738	C733		Aides pour entretiens haies (Communes et structures communales)	1 000,00 €
							272 000,00 €
2086	011	617	738	C633	C03	Etudes	29 000,00 €
	011	61523	738	C633	C03	Maintenances propriétés dept 68	5 000,00 €
							34 000,00 €
TOTAL CO3 (C033)							306 000,00 €
Total général fonctionnement du C03							3 240 000,00 €

Service	Libellé du Service	Politique	Imputation	2011	objet de la recette
112	SEA	C03	73/7323/738	2 600 000,00 €	taxe départementale sur les ENS
112	SEA	C03	70/738/7022	25 000,00 €	produit de la vente de bois
			TOTAL RECETTES	2 625 000,00 €	